

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

COMITÉ DE PILOTAGE

CONCERTATION PUBLIQUE DE 2016

AVIS DU GARANT

MARSEILLE, LE 8 FÉVRIER 2017

LES POINTS DE FOND

- + L'opportunité du projet est toujours en débat, même si ce débat n'est pas toujours argumenté
- + Le constat d'une saturation ferroviaire est mieux partagé, mais pas de manière unanime
 - Le projet répond-il à ce constat ? Ce point est discuté
- + Le partage entre priorités 1 et 2 et les questions spécifiques à la priorité 2 ont été abordés par le public
- + Des points n'ont pas été débattus: le financement, le bilan socio-économique, l'insertion urbaine des gares (surtout pour Sophia), ou bien restent à compléter (les impacts environnementaux)
- + L'objectif de service visé pour les TER est un peu ancien (2010)
- + La notion de « priorité 3 » induit une certaine confusion dans le Var

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION - 1

- + Une appréciation globalement positive du garant
- + Une concertation instructive
- + Une participation élevée aux réunions publiques, des débats contradictoires, une solide préparation et des efforts d'explication de la part de SNCF Réseau
- + Une bonne implication des élus, mais un temps de parole parfois un peu long lors de certaines réunions locales
- + Un site internet progressivement mis à niveau, des avis nombreux (mais certains sont répétitifs)
- + Une mobilisation élevée pour plusieurs pétitions
- + Une certaine déception pour les ateliers du printemps, des participants ont « décroché » rapidement face à une masse d'informations trop dense

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION - 2

- + Des oppositions qui se sont progressivement radicalisées
- + Des expressions de défiance vis-à-vis des élus et de SNCF Réseau, en nombre limité
- + Trois incidents remontés à la Commission nationale du débat public
 1. Ateliers du printemps : 37 associations – 20/10/2016
 2. Aménagements de La Pauline en priorité 1 : 2 associations – 2/11/2016
 3. Mise à jour tardive des impacts du projet sur Biot : une association, 29/12/2016
- + Concertation prolongée de 10 jours à la demande du garant
- + Un bilan de la concertation à établir par SNCF Réseau et un rapport intermédiaire du garant sont à adresser à la CNDP

LA SUITE DE LA CONCERTATION

- + La concertation est continue jusqu'à l'enquête publique (article L. 121-1 du code de l'environnement)
- + Maintenir le site internet, poursuivre des réunions : collège des acteurs, comités territoriaux, ... (en évitant les périodes de réserve électorale)
- + Prévoir de compléter la concertation pour les points suivants
 - L'insertion urbaine des gares avec les collectivités concernées (et l'impact sur la circulation routière pour Sophia)
 - Les questions environnementales (impacts sur les eaux souterraines, les risques d'inondation, le bruit, les déblais, ...)
 - En réponse à des demandes locales
 - Dans l'hypothèse d'un positionnement de la gare de Sophia vers les Clausonnes
- + Pour le financement et le bilan socio-économique, il faudra préciser les conséquences de la jurisprudence du Conseil d'Etat (15/04/2016)

LES RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES DU GARANT

- + **Saturation ferroviaire** : mettre en œuvre le dispositif prévu en France, en application des directives européennes, ce qui déclenchera une expertise externe (CGEDD) de la saturation ferroviaire
- + **Solutions alternatives à la saturation ferroviaire** : élargir la concertation préalable à la « *description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, ..., et [à] une indication des principales raisons du choix effectué...* » (article R.122-5 du code de l'environnement)
- + **Ces recommandations sont susceptibles d'être complétées après examen par la CNDP du bilan de la concertation établi par SNCF Réseau et du rapport du garant**